

Séance du :

22/04/2026

Date de la convocation :

15/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2026_20	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	11	11	11

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à 14h30,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. - GRANDAZZI Sandrine - CAMOIN Yves - LAUGIER Lucette - SANTAMARIA Patrick
GAYMARD Marie-José - BRUN Jérôme - GARIBAL Alexa - COUX Magali et TROIN François

Absent excusé : Monsieur Laurent CAMOIN ayant donné procuration à Mme Alexa GARIBAL

Secrétaire de séance : TROIN François

OBJET : Budget de la Station de distribution de Carburant: Budget Primitif de l'année 2026

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

- Vu le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 approuvé par délibération du Conseil Municipal de ce jour,

- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

Monsieur le Maire expose le contenu du budget et résume les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
par 11 voix pour, 0 voix contre,

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

	DÉPENSES en Euros	RECETTES en Euros
Section fonctionnement		
Résultat reporté	0,00	109 129,10
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	1 627 200,00	1 518 070,90
Total de la section	1 627 200,00	1 627 200,00
Section d'investissement		
Résultat reporté	0,00	0,00
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	0,00	0,00
Total de la section	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	1 627 200,00	1 627 200,00

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 23 AVR. 2026
et publication le: 23 AVR. 2026

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE